

**Financement de l'embauche de 10% de salariés supplémentaires
(semaine de 32 heures)
à masse salariale constante pour les entreprises**

Résumé et synthèse :

Si une entreprise embauche de 10% de salariés supplémentaires, sans rien changer et à structure qualitativement identique, sa masse salariale (salaires + charges de toutes sortes) passe de 100 à 110

*Pour ramener cette masse salariale à 100,
il faut donc réduire les coûts salariaux de 10, soit $10/110 = -9,1\%$*

Pour cela, plusieurs leviers sont disponibles

- *Réduction du coût de +/- 5 points par la suppression des cotisations UNEDIC pour une embauche de 10% de salariés supplémentaires*
- *Réduction du coût de 3 à 5 points par l'entreprise elle-même grâce aux effets des mesures internes*
 - *Gains de productivité*
 - *Blocage temporel, partiel ou total, de tout ou partie des salaires*
 - *Nouvelle pyramide des salaires*
- *Pour le restant de la réduction des coûts, par des subventions, aides, primes ou autres soutiens de l'état, financés par*
 - *La réduction de tous les coûts de traitement du chômage, de la précarité et de l'exclusion.*
 - *L'augmentation des rentrées fiscales et de cotisations sociales*
 - *La transformation de la société où l'humain redevient le but, et non plus le moyen.*

Explications :

Suppression des cotisations UNEDIC : +/- 5 points de baisse

Les cotisations chômage sont actuellement de 6,4% du salaire BRUT (2,4% part salarié et 4% part patronale).

Les charges s'ajoutant au salaire brut peuvent représenter jusqu'à +/- 45% du brut (*avec de grandes différences selon le niveau de salaire et le statut. Des exonérations et abattements divers sur les bas salaires réduisent déjà actuellement le coût. Par exemple un salaire à temps partiel 80% au SMIC, coûte en fait seulement 13 % de plus que le brut*).

Si on retient un coût moyen de 45% au-delà du brut, la suppression des cotisations UNEDIC représente donc une baisse de masse salariale de 4,5% (6,4/145)

Si on retient un coût moyen de 15% au-delà du brut, la suppression des cotisations UNEDIC représente donc une baisse de masse salariale de 5,5% (6,4/115)

Gains de productivités : - 1 à 2 points de baisse possible

La réorganisation que nécessite le passage aux 32 heures, ainsi que la motivation retrouvée de salariés travaillant 4 jours par semaine (et la réduction de l'absentéisme), peuvent et doivent générer une amélioration de la productivité globale permettant une contribution à la baisse des coûts de l'ordre de 1 à 2 % (bien sûr, ce chiffre est très variable selon les branches, les activités, les entreprises)

Blocage de tous ou parties des salaires (et/ou réduction) : - 1 à 2 points de baisse possible

Le choix d'un nouveau rythme de travail et la qualité de vie qui en découle, le choix de société que représente un tel changement, peut justifier une participation individuelle des salariés dont la forme dépend beaucoup de la structure des salaires et avantages sociaux déjà existants dans l'entreprise.

- Blocage de tous les salaires, pendant x temps

- Blocage des salaires pendant x temps, au-dessus d'un certain seuil
- Réduction de certains salaires, au-delà d'un certain seuil
- Ou toute autre forme de contribution propre à l'activité ou à la structure des salaires et avantages, déjà existant dans l'entreprise.

Economies dues à la nouvelle structure de la pyramide des salaires: - 1 à 2 points de baisse

L'embauche de 10% de travailleurs supplémentaires se fera fréquemment à des salaires d'entrée inférieurs à ceux des personnels déjà en place.

La pyramide des salaires sera donc modifiée, et le coût moyen baissera.

L'intensité de cette « effet structure » dépend bien sûr du type d'activité de l'entreprise, du niveau de qualification des postes créés, et de la tension existant (ou non) au niveau de la demande de ces postes.

Economies sur le coût du traitement du chômage : - 1 à 2 points ? minimum ...

Les économies réalisées par l'état, du fait du traitement et du suivi de 1 million de chômeur en moins, peuvent être réinjectés dans l'économie sous formes de subventions, primes ou aides aux entreprises citoyennes. Leurs modalités restent à élaborer.

Accroissement des rentrées fiscales : 1 ? 2 ? 3 ? points

L'ensemble des personnes nouvellement embauchées réduira le nombre de chômeurs indemnisés, et se transformera dès l'année 1 en consommateurs et en contribuables, qui vont consommer une grande partie de leurs revenus, et donc payer des impôts et taxes de toutes sortes :

- Accroissement des rentrées fiscales (TVA, impôts, CSG, CRDS, etc ..)
- Accroissement des recettes sociales (cotisations sociales, retraite, etc ...)

L'instauration de la semaine de 4 jours modifie en profondeur et POSITIVEMENT

- Le financement des retraites (et donc l'approche des réformes à venir)
- Le financement de notre couverture sociale

Gains difficilement chiffrables ; ? points

D'autres gains substantiels seront inhérents à l'instauration des 32 heures, qui améliorera le mieux vivre ensemble, réduira significativement les maux coûteux de notre société en terme de

- Sécurité publique (un travailleur salarié, intégré et reconnu, aura moins de risque de devenir délinquant qu'un exclu du système, qu'un allocataire des minimum sociaux, ou une personne sans ressources et surtout SANS AVENIR)
- Santé publique (réduction des coûts de traitement médicaux du chômage et de la précarité – antidépresseurs, anxiolytiques, absentéisme, congés maladie, etc.....)

Gains sociétaux

La mise en place de la semaine de 4 jours fonde un nouveau pacte social, et crée les conditions d'une amélioration du vivre ensemble de nos sociétés

- En libérant du temps non marchand
- En permettant le développement des activités sociales
- En réduisant la souffrance au travail, et en y réinjectant même du plaisir

Ouverture des commerces le dimanche :

Accessoirement, la semaine de 4 jours clos le débat sur le travail du dimanche qui devient inutile, chacun ayant 2 journées pleines hebdomadaires en dehors du dimanche pour s'adonner aux joies ou nécessités du shopping (sauf les professions travaillant par nature le dimanche).